

AFFAIRE N° 14. - Contrats d'honoraires à passer avec le Cabinet HEBBARD, Architecte, pour l'étude et la surveillance de travaux communaux.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver divers contrats d'honoraires à passer avec le CABINET HEBBARD, Architecte, pour l'étude et la surveillance de travaux communaux suivants :

A - Construction d'une Ecole Maternelle de 6 classes à Sainte Clotilde

Cette réalisation faisait partie d'un ensemble scolaire comprenant :

- 10 classes primaires pour lesquelles les études ont été confiées au Cabinet ROYER

- 6 classes maternelles confiées au Cabinet HEBBARD.

D'après le procès-verbal du "COMITE DEPARTEMENTAL DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES" du 16 Octobre 1967 - reçu le 24 Novembre 1967 - ces 6 classes maternelles sont purement et simplement supprimées du programme pédagogique de Sainte Clotilde.

Toutefois, le Cabinet HEBBARD ayant déjà procédé à des études et présenté des dossiers pour cette construction, il y a lieu de lui régler les honoraires afférents à ses travaux.

Les crédits nécessaires seront prévus au Chapitre 903 - Article 2302-0 du Budget Communal de 1968.

B - Construction d'une Ecole de 10 classes à Montcaillard.

Les crédits nécessaires au paiement des honoraires d'Architecte seront prévus au Chapitre 903 - Article 2302-35 du Budget de 1968

C - Construction d'une Ecole mixte à la Montagne (15ème).

Les crédits seront prévus au Chapitre 903 - Article 2302 - 36 du Budget de 1968.

D - Construction d'une Ecole mixte de 10 classes à Saint-François (7ème km)

Les crédits nécessaires seront prévus au Chapitre 903 - Article 2302 - 06 du Budget communal de 1968. sol. remis à M. Royon le 18.3.68

E - Aménagement en Maison des Jeunes et de la Culture du Château Morange.

Les crédits nécessaires au paiement de ses honoraires sont inscrits au chapitre 903 - Article 2302.22 du Budget communal de 1967.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Ann approuvé
nécessaires nouveau
usants au budget
H. HEBBARD le 13 Mars 1968
le Préfet
Général
Ph. Keller*

*Ann approuvé
nécessaires au budget
H. HEBBARD le 13 Mars 1968
le Préfet
Général
Ph. Keller*

*des crédits n'ayant
13 Mars 1968
le Préfet
Général
Ph. Keller
pprouvé
le 12 Février 1968
le Préfet
Général pour
les économistes
J. Chevance*